

Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/15 du 20 mai 2015 relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément

Wali de Bank Al-Maghrib ;

Vu la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le dahir n° 1-14-193 du 1 rabii I 1436 (24 décembre 2014), notamment ses articles 34,42, et 43 ;

Après avis du comité des établissements de crédit émis le 8 avril 2015 ;

Fixe par la présente circulaire les documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément.

Article premier

Doivent faire l'objet d'une demande d'agrément auprès de Bank Al-Maghrib, avant d'exercer leurs activités, les personnes morales visées au 1) de l'article 34 de la loi susvisée n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Doivent également faire l'objet d'une demande d'agrément auprès de Bank Al-Maghrib, les opérations prévues aux articles 42 et 43 de la loi précitée n°103-12.

Article 2

Les personnes morales visées à l'article premier ci-dessus doivent adresser à Bank Al-Maghrib une demande d'agrément, établie conformément au modèle-type prévu à l'article 6 de la présente circulaire, signée par une personne habilitée.

Cette demande doit être accompagnée des documents fixés à l'annexe n°1 de la présente circulaire.

Article 3

Le dossier de la demande d'agrément doit contenir les renseignements ci-après :

- **Nature de l'agrément demandé**
 - Catégorie sollicitée (Banque, société de financement, association de micro-crédit, banque offshore, établissement de paiement) ;
 - Forme juridique (filiale ou succursale) ;
 - Principales activités projetées.

- **Présentation des apporteurs du capital et du groupe d'appartenance**
 - Une fiche synthétique sur les apporteurs du capital de l'établissement à agréer (dénomination, capital, notamment le montant et la part de chaque actionnaire, organisation, activités du groupe, filiales et participations détenues, expérience du postulant dans le domaine) ;
 - Capacité financière du postulant à effectuer de nouveaux apports en cas de besoin.

- **Information sur les actionnaires de l'établissement à agréer**
 - Capital/ dotation, description du capital, détenteurs, directs ou indirects, du capital.
- **Présentation du projet**
 - Objectifs stratégiques des 5 prochaines années y compris les indicateurs prudentiels à respecter (étude de marché, clientèle cible, parts de marché, politique commerciale, politique de communication, développement du réseau ...)
 - Participations éventuelles ou envisagées à court terme dans d'autres entreprises ou établissements ;
 - Moyens humains, techniques et informatiques pour réaliser le projet ;
 - Activités externalisées (le cas échéant) ;
 - Recours éventuel à des agents ou mandataires ;
 - Calendrier de réalisation du projet.
- **Gouvernance**
 - Composition envisagée des organes d'administration et de direction et des différents comités émanant de ces organes (notamment le comité d'audit, le comité des risques) ;
 - Identité et le nombre d'administrateurs indépendants ;
 - Réputation, intégrité, compétences et expériences des membres des organes d'administration et de direction ;
 - Processus d'identification et de gestion des conflits d'intérêt ;
 - Organigramme de l'établissement (fonctions et responsabilités) ;
 - Délégations, le cas échéant.
- **Dispositif de gestion des risques**
 - Note retraçant le dispositif d'identification, de gestion et de suivi des risques encourus ;
 - Scénarios de crise auxquels pourra être confronté l'établissement ainsi que les plans de sortie de crise.
- **Dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**
 - Note retraçant le dispositif pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- **Protection des données personnelles**
 - Note retraçant le dispositif de protection des données personnelles.
- **Contrôle interne**
 - Note retraçant le dispositif de contrôle interne (procédure, moyens humains, techniques et informatiques..).
- **Contrôle externe**
 - Dossier d'approbation des commissaires aux comptes dont la désignation est envisagée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- **Contrôle de la maison mère**

- Procédures de contrôle de la maison mère ;
- Surveillance exercée par les autorités compétentes de la maison mère :
 - Nature du contrôle ;
 - Etendue de l'agrément de la maison mère ;
 - Existence d'une surveillance sur base consolidée ;

Article 4

Outre les renseignements prévus par l'article 3 ci-dessus, le dossier de demande d'agrément pour l'exercice des activités prévues par le titre III de la loi précitée n°103-12 doivent comprendre les renseignements ci-après :

- Note retraçant le dispositif en vue de s'assurer du respect des avis de conformité du Conseil supérieur des Ouléma (CSO);
- Dispositif de gestion des dépôts d'investissement et des relations avec leurs titulaires retraçant :
 - la stratégie et la politique d'investissement ;
 - les mesures de protection des droits des titulaires de comptes d'investissement (séparation entre les fonds collectés sous forme de dépôts d'investissement et les autres ressources);
 - l'expertise et les ressources allouées ;
 - le processus d'identification et de gestion des conflits d'intérêt entre actionnaires et titulaires de comptes d'investissement.

Article 5

Bank Al-Maghrib peut réclamer tout document ou renseignement complémentaire lié aux renseignements ou documents prévus aux articles 2 et 3 ci-dessus.

Article 6

Bank Al-Maghrib peut fixer un modèle type du dossier de la demande d'agrément pour chaque catégorie de personne morale ou chaque type d'opération, visées à l'article premier ci-dessus.

ABDELLATIF JOUAHRI.

*

* *

Annexe n°1 à la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2015 du 20 mai 2015 relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément

1- Pièce relative à l'établissement ayant son siège à l'étranger :

- l'avis de l'autorité de supervision du pays d'origine.

2- Pièces relatives à l'établissement pour lequel la demande d'agrément est déposée :

- un exemplaire des statuts (si la société est déjà constituée) ou un projet des statuts (si la société est en cours de constitution) ;
- pacte entre actionnaires, le cas échéant.

3- Documents à remettre par les apporteurs du capital :

- pour les personnes physiques appelées à détenir, directement ou indirectement, au moins 5 % des droits de vote ou du capital de l'établissement, copie d'une pièce d'identité et extrait du casier judiciaire ;
- pour les personnes morales, les comptes sociaux, et le cas échéant consolidés, des trois derniers exercices, certifiés par les commissaires aux comptes ainsi que les rapports de ces derniers ;
- questionnaire de l'annexe n°2 de la présente circulaire dûment complété et signé par les apporteurs du capital (personnes physiques ou morales).

4- Pièces à remettre par les administrateurs et dirigeants de l'établissement dont l'agrément est demandé :

- une déclaration sur l'honneur établie selon le modèle joint en annexe n°3 de la présente circulaire ;
- le curriculum vitae indiquant de façon détaillée la formation initiale suivie, les diplômes obtenus et les fonctions exercées ;
- une lettre établie par l'intéressé selon le modèle joint en annexe n°4 de la présente circulaire ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- un extrait du casier judiciaire. Pour les dirigeants non résidants au Maroc, une attestation tenant lieu d'extrait de casier judiciaire émanant de l'autorité compétente du pays où le dirigeant résidait ou exerçait une activité précédemment ;
- questionnaire dûment complété et signé par les administrateurs et les dirigeants selon le modèle joint à l'annexe n°5 de la présente circulaire.

* * *

Annexe n°2 à la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/15 du 20 mai 2015 relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément

QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES APORTEURS DU CAPITAL

Les renseignements demandés, ci-dessous, doivent être fournis par toute personne appelée à détenir, directement ou indirectement, au moins 5 % des droits de vote ou du capital de l'établissement.

Les réponses audit questionnaire, ci-dessous, doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer l'avis du comité des établissements de crédit. Il importe que toutes les rubriques soient servies. En outre, tout actionnaire, personne physique ou toute personne physique représentant, au conseil d'administration ou de surveillance un actionnaire, détenant directement ou indirectement au moins le cinquième des droits de vote d'un établissement de crédit ou établissement assujetti, doit impérativement joindre un curriculum vitæ au dossier.

Le questionnaire doit être dûment complété et signé par l'intéressé ou, s'agissant des personnes morales, par l'un de ses mandataires sociaux.

dénomination de l'établissement pour lequel ces renseignements sont fournis :	
Identité de l'apporteur du capital :	
<u>Personne morale*</u> Dénomination : Forme juridique : Nationalité : Siège : <u>Dirigeants**</u> Nom et prénom(s) : Date et lieu de naissance : Nationalité : Adresse :	<u>Personne physique*</u> Nom et prénom(s) : Date et lieu de naissance : Nationalité : Adresse :

* Insérer autant de tableaux que d'apporteurs de capitaux, personnes morales et/ou personnes physiques.

** Reproduire les lignes d'identification relatives aux dirigeants autant de fois que c'est nécessaire.

Questions pour l'apporteur du capital- personne physique :

1. À quels objectifs répond la création de l'établissement ?
2. Quels effets l'apporteur du capital en attend-il (donner toutes informations utiles à ce sujet) ?
3. Quel est le type de relations d'affaires qui pourraient exister entre l'apporteur du capital et l'établissement dont la création est envisagée ?
4. Comment ces relations devraient-elles évoluer à l'avenir ?
5. Quels sont le montant et la nature du patrimoine de l'apporteur du capital ?
6. Quels sont le montant et le pourcentage de la participation prévue ainsi que son équivalence en droits de vote ?

Montant de la participation prévue	Pourcentage	Equivalence en droits de vote

7. Indiquer notamment tous les accords existants entre actionnaires.
8. L'apporteur du capital, détenant directement ou indirectement plus de 10% des droits de vote ou du capital de l'établissement, a-t-il donné ou envisage-t-il de donner, en garantie les actions de la société ? Si oui, préciser le bénéficiaire.
9. Quelle est l'activité de chaque apporteur du capital ?
10. L'apporteur du capital sera-t-il présent ou représenté au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) de l'établissement ?
11. Fournir la liste des mandats déjà exercés par les futurs représentants de l'apporteur du capital au sein de l'établissement faisant l'objet de ce dossier.
12. Quelles sont les principales relations bancaires et financières de l'apporteur du capital ?
13. L'apporteur du capital dispose-t-il de financements contractés auprès d'un établissement de crédit ? Dans l'affirmative, préciser auprès de quel établissement de crédit.
14. L'apporteur du capital, personne physique, a-t-il fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, au Maroc ou dans d'autres pays au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les infractions constatées par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? Une telle procédure est-elle en cours ?
15. Fournir toute information supplémentaire utile pour l'examen du dossier.

Questions pour l'apporteur du capital - personne morale :

1. À quels objectifs répond la création de l'établissement?
2. Quels effets l'apporteur du capital en attend-il (donner toutes renseignements utiles à ce sujet) ?
3. Quel est le type de relations d'affaires qui pourraient exister entre l'apporteur du capital et l'établissement dont la création est envisagée ?
4. Comment ces relations devraient-elles évoluer à l'avenir ?
5. Quels sont le montant et le pourcentage de la participation prévue ainsi que son équivalence en droits de vote ?

Montant de la participation prévue	Pourcentage	Equivalence en droits de vote

6. Décrire le montage juridique et financier de l'opération d'acquisition des titres, s'il y a lieu
7. Indiquer notamment tous les accords existant entre actionnaires, s'il y a lieu.
8. L'apporteur du capital, détenant directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote ou du capital de l'établissement, a-t-il donné ou envisage t-il de donner, à terme, en garantie les actions de la société ? Si oui, préciser le bénéficiaire.
9. Quelle est l'activité de chaque apporteur du capital ?
S'il fait partie d'un groupe, fournir un descriptif des principales entités constituant le groupe ainsi que les comptes consolidés des trois derniers exercices ; fournir, en outre, la liste des participations significatives dans des établissements de crédit, ou dans d'autres sociétés exerçant des activités de l'apporteur du capital.
10. L'apporteur du capital détient-il des actions cotées ? Si oui, fournir toute information utile à ce sujet (marché de la bourse...).
11. L'apporteur du capital sera-t-il présent ou représenté au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) de l'établissement?
12. Fournir la liste des mandats déjà exercés par les futurs représentants de l'apporteur du capital au sein de l'établissement faisant l'objet de la demande d'agrément.
13. Quelles sont les principales relations bancaires et financières de l'apporteur du capital ?
14. l'apporteur du capital a-t-il bénéficié d'un financement bancaire ? Dans l'affirmative, préciser auprès de quel établissement de crédit.

15. L'apporteur du capital ou des sociétés de son groupe ont-ils fait l'objet d'une sanction pénale, administrative ou disciplinaire, au Maroc ou dans d'autres pays au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les infractions constatées par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? Une telle procédure est-elle en cours ?
16. Fournir toute information supplémentaire utile pour l'examen du dossier.

« En ma qualité de _____, je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à porter à la connaissance de Bank Al-Maghrib de tout changement des éléments de cette déclaration ».

À _____, le

Signature de l'apporteur du capital (ou de son représentant)

* * *

Annexe n°3 à la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/15 du 20 mai 2015 relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,.....
titulaire :

- de la carte nationale d'identité¹ n° valable jusqu'au
- de la carte de séjour² n° valable jusqu'au
- du passeport n°..... valable jusqu'au

résidant à
actionnaire à concurrence de
exerçant la fonction de au
sein de³
déclare sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet:

1. d'une condamnation irrévocable pour crime ou pour l'un des délits prévus et réprimés par les articles 334 à 391 et 505 à 574 du code pénal ;
2. d'une condamnation irrévocable pour infraction relative à la législation des changes ;
3. d'une condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le terrorisme ;
4. d'une déchéance commerciale en vertu des dispositions des articles 711 à 720 de la loi n° 15-95 formant code de commerce sans avoir été réhabilité ;
5. d'une condamnation irrévocable pour l'une des infractions prévues aux articles 721 à 724 de la loi n° 15-95 formant code de commerce ;
6. d'une condamnation irrévocable en vertu des dispositions des articles 182 à 193 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
7. d'une radiation, pour cause disciplinaire, d'une profession réglementée sans avoir été réhabilité ;
8. d'une condamnation irrévocable en vertu de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
9. d'une condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour l'un des crimes ou délits ci-dessus énumérés.

¹ Pour les personnes de nationalité marocaine

² Pour les personnes de nationalité étrangère

³ Nom de l'établissement

Par ailleurs, je déclare également sur l'honneur qu'aucune entreprise ou établissement de crédit que j'administrerais au Maroc ou à l'étranger n'a fait l'objet, pendant la période où j'y exerçais mes fonctions, d'un jugement déclaratif de liquidation judiciaire sans avoir été réhabilité.

D'autre part, je m'engage à communiquer à Bank Al-Maghrib, sans délai, tout changement qui affecterait ma situation ou celle de toute entreprise que j'administre et ce, au regard des dispositions de l'article 38 de la loi précitée n°103-12.

Fait à, le.....
Signature

* * *

**Annexe n°4 à la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/15 du 20 mai 2015
relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la
demande d'agrément**

**MODELE DE LETTRE A ADRESSER AU
WALI DE BANK AL-MAGHRIB**

Monsieur le Wali,

Etant appelé à exercer la fonction de au au sens de l'article 92 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, à compter de, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les renseignements demandés par Bank Al-Maghrib.

Je certifie que ces renseignements sont sincères et fidèles et qu'il n'y a pas, à ma connaissance, d'autres faits importants à signaler.

Je m'engage à informer immédiatement Bank Al-Maghrib de tout changement qui modifierait de façon significative les renseignements fournis.

Veuillez agréer, Monsieur le Wali, l'expression de ma haute considération.

A le

Signature

* * *

Annexe 5 à la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/15 du 20 mai 2015 relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément

QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES ADMINISTRATEURS ET LES DIRIGEANTS

[1]. Dénomination de l'établissement pour lequel ces renseignements sont fournis :
[2]. Identité de l'administrateur ou du dirigeant * : – Nom et prénom(s) : – Date et lieu de naissance : – Nationalité : – Adresse personnelle : – Fonction : – Date de nomination :

1. Quelle sera l'étendue de fonction que vous exercerez ?
2. Pour chacune des fonctions exercées au cours des dix dernières années, quelles responsabilités avez-vous effectivement exercées ?
3. Avez-vous exercé des fonctions en rapport avec l'activité envisagée ?
4. Êtes-vous un actionnaire détenant au moins 5 % des droits de vote ou un associé d'une autre entreprise ? Dans l'affirmative, précisez la dénomination et l'activité de ces entreprises ainsi que le montant de votre participation.
5. L'une des entreprises dans lesquelles vous avez exercé au cours des dix dernières années ou exercez des responsabilités, ou dont vous êtes actionnaire détenant au moins 5 % des droits de vote ou associé, a-t-elle fait l'objet, d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire ou d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ? Dans l'affirmative, une telle procédure est-elle en cours ?
6. Parmi les entreprises dans lesquelles vous exercez des responsabilités, ou dont vous êtes un actionnaire détenant au moins 5 % des droits de vote ou associé, quelles sont celles qui pourraient entretenir des relations d'affaires significatives ou, le cas échéant, être bénéficiaires de financement de l'établissement mentionné dans ce questionnaire ?

* Insérer autant de tableaux que d'administrateurs ou dirigeants

7. Parallèlement aux fonctions faisant l'objet du présent dossier, quels sont les autres établissements dans lesquels il est prévu que vous continuiez à exercer d'autres fonctions ? (Indiquer le cas échéant les mandats pour lesquels vous pourrez être confronté à des situations de conflits d'intérêts et préciser les mesures que vous comptez entreprendre pour y remédier).
8. Avez-vous, au cours des dix dernières années, exercé des fonctions au sein d'une entreprise dont les commissaires aux comptes ou les contrôleurs légaux ont refusé de certifier les comptes ou pour laquelle ils ont assorti leur certification de réserves ou d'observations ?
9. Avez-vous, au cours des dix dernières années, fait l'objet d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité professionnelle ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle au Maroc ou à l'étranger ? Dans l'affirmative, une telle procédure est-elle en cours ?
10. Avez-vous fait l'objet d'un licenciement pour faute professionnelle ? (donnez le cas échéant toutes précisions utiles).
11. Fournir toute information supplémentaire utile pour l'examen du dossier.

« En ma qualité de, je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à porter immédiatement à la connaissance de Bank Al-Maghrib de tout changement des éléments contenus dans ce dossier ».

À _____, le

Signature

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6380 du 6 chaoual 1436 (23 juillet 2015).

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2289-15 du 19 ramadan 1436 (6 juillet 2015) portant homologation de la circulaire du wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/15 du 20 mai 2015 relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le dahir n° 1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014), notamment ses articles 24, 34, 42 et 43,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est homologuée la circulaire du wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/15 du 20 mai 2015 relative aux documents et renseignements nécessaires pour l'instruction de la demande d'agrément, telle qu'annexée au présent arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté et la circulaire qui lui est annexée seront publiés au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 19 ramadan 1436 (6 juillet 2015).

MOHAMMED BOUSSAID.

